

MAIRIE  
DE  
MONTRÉSOR



MONSIEUR LE MAIRE  
DE LA COMMUNE DE MONTRÉSOR  
À :

## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 02 FEVRIER 2024

### Compte rendu.

Nombre de conseillers en exercice : 11.

Présents : 11. Votants : 09. Absents : 2.

Le 02 février 2024 à 21h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Montrésor, sous la présidence du Maire, Frédéric GAULTIER.

Etaient présents : Mmes BEGUIN BISIAUX SOUVERIN. M.M. ARCHER COURATIN GALLAIS GAULTIER POUIT TOURATIER.

Absents excusés : Mme JUILLET, M. MOUSNY.

M. Gilles MOUSNY a donné procuration à M. Pascal COURATIN.

Date de convocation et d'affichage : 29 janvier 2024.

Sauf mention contraire, les délibérations sont prises à l'unanimité des votants.

### Décisions du Maire.

- Reconduction des contrats de maintenance informatique de la Mairie auprès de l'entreprise BERGER – LEVRAULT pour un montant annuel de 1 262, 25 € HT.
- Droit de place de 30 € par an et par emplacement pour la société de taxis POTTIER, soit 60 €.
- Acquisition de matériel médical auprès de la société ROBE médical pour un montant de 813 €.
- Attribution d'une concession familiale d'une durée de 30 ans au cimetière communal pour M. André GAUTHIER.
- Avenant au contrat d'assurance du personnel CIGAC pour une cotisation de 7 838, 85 € contre 7 917, 90 € en 2023.

### Points d'information.

- Le tribunal judiciaire de Tours a rendu une décision favorable à la commune de Montrésor dans le cadre d'un contentieux engagé par un tiers pour l'achat d'un terrain au lotissement communal de la Couteauderie.
- Avec la rentrée scolaire 2023-2024, aucune fermeture de classe n'est enregistrée pour le RPI.

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil municipal du lundi 18 décembre 2023. Il est approuvé à l'unanimité des votants.

#### Personnel communal

1. Indemnités 2024 pour le gardiennage de la collégiale Saint – Jean Baptiste.  
En 2024, l'indemnité est portée à 503, 42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

#### Délibération.

Le Conseil municipal attribue l'indemnité de gardiennage d'un montant de 503, 42 € à Mme Mauricette TALBORDET, gardienne résidant dans la commune.

2. Approbation du tableau du personnel communal pour l'année 2024.

**Délibération.**

Le Conseil municipal approuve le tableau du personnel communal pour l'année 2024.

**Aménagement urbain**

3. Aménagement d'une aire de service pour camping – cars, plan de financement.  
Cet aménagement comprend, outre le terrassement à 26 086, 50 € HT réalisé par l'entreprise THIESSET, un aménagement paysagé estimé par l'entreprise FEUGIER à 8 479 € HT.

**Délibération.**

Le Conseil municipal approuve l'enveloppe globale de dépenses de l'opération et sollicite le concours de tout partenaire financier.

4. Réfection des menuiseries extérieures du bâtiment communal 51, Grande Rue.  
M. le Maire présente les résultats de la consultation menée auprès des entreprises pour la réfection des menuiseries du bâtiment communal 51, Grande Rue :
- entreprise BEGUIN Frédéric : bâtiment principal pour un montant de 7 078, 29 € HT ; portail : 1 780, 66 € HT.
  - entreprise Couleurs et Matières : bâtiment principal pour un montant de 5 328, 18 € HT ; portail : 1 087, 90 € HT.

M. le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

**Délibération.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions de l'entreprise Couleurs et Matières avec un montant respectif de 5 328, 18 € HT pour le bâtiment principal ; 1 087, 90 € HT pour le portail.

5. Réparation de la chargeuse communale.  
M. le Maire présente le devis de l'entreprise A.E.B. d'un montant de 4 667, 27 € HT pour la réparation de la chargeuse communale.

**Délibération.**

Le Conseil retient le devis de l'entreprise A.E.B. d'un montant de 4 667, 27 € HT utile à la réparation de la chargeuse communale.

6. Maîtrise d'œuvre pour la restauration de la Halle aux Cardeux.  
Pour cette mission, la Mairie a reçu deux propositions :
- Cabinet LACAZE & COUSIN de Loches à 8 480 € HT comprenant notamment une expertise de l'état parasitaire par un expert judiciaire.
  - Cabinet MAES à 10 600 € HT.

**Délibération.**

Le Conseil municipal retient l'expertise de Mme Mathilde LACAZE. La prestation sera divisée en deux phases ; la première comprendra une étude préalable à l'engagement des travaux.

**Vie locale**

7. Reversement de la subvention de la communauté de communes Loches Sud Touraine à l'entente des clubs de football du pays montrésorois.

**Délibération.**

Le Conseil municipal décide le reversement à partir de l'exercice 2023 de la subvention de Loches Sud Touraine d'un montant annuel de 993, 29 € à l'entente des clubs de football du pays montrésorois.

**Questions diverses**

Mme Sandrine PEGUET de l'atelier IDECO donne congés de sa location du pôle d'économie circulaire au 29 février prochain. Elle sollicite la gratuité du local de décembre 2023 à février 2024. Les conseillers s'accordent à l'exonération des charges locatives élargie à l'ensemble des locataires du pôle d'économie circulaire pour le mois de février 2024.

